

23 mai 2022

Communiqué de presse

Université de Strasbourg



Colloque international les 1^{er} & 2 juin : « La loi de Dieu est-elle supérieure à la loi des hommes ? »



Dans le cadre du projet « RELIEN : Entreprise et Religion » est organisé un colloque international intitulé « La loi de Dieu est-elle supérieure à la loi des hommes ? » les 1^{er} et 2 juin 2022 à l'Université de Strasbourg. L'objectif de cette manifestation scientifique sera de déterminer de quelle manière les religions et plus particulièrement la religion musulmane, mettent en œuvre leur système normatif en France. Ce colloque est organisé sous la responsabilité scientifique de Francis Messner responsable scientifique du projet RELIEN, directeur de recherche émérite au CNRS et professeur conventionné à l'Université de Strasbourg.

La thématique de la supériorité de la loi de Dieu sur la loi des hommes, régulièrement relayée dans les médias a suscité parmi les acteurs concernés qu'ils soient religieux, politiques ou associatifs, la malheureuse impression d'un affrontement sans issue entre deux systèmes normatifs. En face des droits humains comprenant la liberté positive et négative de religion, le respect de la dignité humaine et l'égalité homme femme s'opposerait une loi intemporelle et intouchable voulue par Dieu. Cette posture d'affrontement a marqué les populations européennes et créé un fort sentiment de défiance par rapport au droit musulman et par extension à toutes les autres formes religieuses de régulation normative.

L'objectif de cette manifestation scientifique est de déterminer de quelles manières les religions et plus particulièrement la religion musulmane, mettent en œuvre leur système normatif en France et cela dans une perspective comparative en retenant les religions catholique, protestante et juive. Une attention toute particulière sera portée aux résolutions et solutions dégagées par les autorités religieuses lors de frictions ou d'éventuelles collisions entre le droit étatique et les droits religieux. Cette investigation permettra de mesurer les différences et les convergences se dégageant entre les différentes religions et de préciser quelles sont les limites fixées par le droit national et le droit international.

Pour consulter le programme complet de l'événement :

https://evenements.unistra.fr/fileadmin/upload/unistra/actualites-agenda/Trois_volets_depliant_RELIEN.pdf

*Le projet « RELIEN : Entreprise et Religion » est consacré à la formation des salariés sur le territoire du Rhin Supérieur répond à une forte demande sociale dans un contexte marqué par des tensions à caractère religieux dans les entreprises. Il concerne également des jeunes, futurs salariés pour qui la marginalisation socioreligieuse risque de faire obstacle à leur intégration dans le monde du travail. Les membres du projet de trois pays du territoire du Rhin Supérieur (France, Allemagne et Suisse) se sont engagés à développer **une offre de formations adaptée** à ces différentes situations en insistant sur la dimension interreligieuse propre à chaque religion, la connaissance de la religion de l'autre, la portée des règles religieuses et le statut juridique des convictions religieuses dans l'entreprise.*

Informations pratiques

Du mercredi 1er juin au jeudi 2 juin 2022.

De 9h30 à 17h30 le mercredi et de 9h30 à 16h30 le jeudi.

Lieu : Amphithéâtre Alain Beretz / Nouveau Patio, 20A Rue René Descartes, 67000 Strasbourg

Entrée libre, uniquement en présentiel.

Pour les journalistes qui souhaitent être présents, merci de l'indiquer par retour de mail à l'adresse suivante :

g.hovhannisyan@unistra.fr

Contacts presse

Projet RELIEN

Galya Hovhannisyan - Manager du projet

+33.3 68 85 63 89 / g.hovhannisyan@unistra.fr

relien.unistra.fr

Université de Strasbourg

Alexandre Tatay - Attaché de presse

+33.6 80 52 01 82 / tatay@unistra.fr

www.unistra.fr



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne
Fonds européen de développement régional (FEDER)

Dieses Projekt wird von der Europäischen Union kofinanziert
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)

